

Lignes directrices en matière de sécurité et de bonnes pratiques concernant la gestion et la rétention des eaux d'extinction d'incendie



CEE-ONU

En quoi ces lignes directrices sont-elles nécessaires ?

La lutte contre les incendies liés aux accidents industriels produit souvent une quantité importante d'eau contaminée, pouvant causer des dommages environnementaux considérables si elle n'est pas contenue et rejetée dans le sol et les eaux environnantes de manière appropriée. Les effets dévastateurs que le rejet d'eau d'extinction d'incendie dans le sol et les eaux peut avoir sur les humains et l'environnement, tant au niveau national que transfrontière, ont été mis en évidence par plusieurs accidents majeurs, tels que ceux des entreprises Sandoz (1986, Suisse), Brenntag (2006, Espagne) et Remiva (2011, Tchéquie). En dépit des risques sérieux encourus, des lacunes subsistent dans la législation de nombreux pays, et les prescriptions concernant la taille des bassins de rétention des eaux reste peu claires.

En quoi ces lignes directrices sont-elles utiles ?

Ces lignes directrices en matière de sécurité et de bonnes pratiques ont été élaborées pour aider les gouvernements, les autorités compétentes et les exploitants à réduire au minimum le risque d'incendie et à contenir en toute sécurité les eaux d'extinction d'incendie. Elles visent à améliorer les pratiques actuelles et à promouvoir l'harmonisation des normes de sécurité pour la gestion et la rétention des eaux d'extinction d'incendie, afin de prévenir la pollution accidentelle du sol et de l'eau, notamment celle qui est susceptible d'avoir des effets transfrontières.

Où peut-on consulter ces lignes directrices ?

Les lignes directrices sont disponibles sur le site Internet de la CEE-ONU en anglais, en français et en russe (www.unece.org/index.php?id=51223). Elles ont été élaborées par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, en collaboration avec le Groupe d'experts de la rétention des eaux d'extinction d'incendie et avec l'appui du secrétariat de la CEE-ONU.

Pour toute question et pour de plus amples informations :

Convention sur les accidents industriels : ece-teia.conv@un.org

Convention sur l'eau : water.convention@un.org

Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels :
www.unece.org/env/teia/jeg.html

